

Séance du 26 Février 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Trunet à M. Laroche ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; M. Causse à Mme Bisauta ;

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PATRIMOINE - Mise en conformité des cantines scolaires.

Mme Favoreu-Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de répondre aux nouvelles normes préconisées par les services vétérinaires vis-à-vis de la réglementation concernant l'hygiène de l'ensemble des cantines scolaires, la Direction du Patrimoine de la Ville de Bayonne a déjà réalisé les travaux sur les établissements suivants :

En 1999 : ECOLE JEAN MOULIN

En 2001 : ECOLE GRAND BAYONNE

En 2002 :

- PRIMAIRE CH. MALÉGARIE
- PRIMAIRE CITADELLE MIXTE 1
- PRIMAIRE DES ARÈNES

En 2003 :

- PRIMAIRE ST LÉON
- PRIMAIRE J.P. BRANA
- PRIMAIRE PETIT BAYONNE
- MATERNELLE CITADELLE 2

En 2004, nous nous proposons de réaliser la mise aux nouvelles normes des cantines des écoles :

- Primaire Marie Curie
- Primaire Aristide Briand
- Maternelle Petit Bayonne

Pour un montant global de 460 000 euros TTC.

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux 2004 commenceront vers le mois de juin.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Le marché est décomposé en 7 lots par cantine attribués séparément :

- Lot N° 1 V.R.D., gros œuvre, carrelage.
- Lot N° 2 Plâtrerie, faïence, faux plafond.
- Lot N° 3 Menuiseries bois réalisée en régie municipale.
- Lot N° 4 Electricité courants forts et faibles.
- Lot N° 5 Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation.
- Lot N° 6 Peintures.
- Lot N° 7 Equipements de cuisine.

Chaque école peut être attribuée séparément notamment pour assurer la réalisation des travaux pendant la période des vacances scolaires.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le présent dossier de consultation des entreprises ainsi que la procédure de dévolution du marché,
- autoriser Monsieur le Député-Maire à :
 - . lancer la consultation sous la forme d'Appel d'Offres ouvert,
 - . signer les marchés à intervenir ainsi que les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux,
 - . signer les décisions de poursuivre les travaux dans la limite des crédits disponibles.

Les crédits sont inscrits au BP 2004.

Adopté.

Ont signé au registre les membre présents.